

Conseil international du Café/  
Comité des finances et de l'administration  
131<sup>e</sup> session  
9 et 10 février 2022  
Londres (Royaume-Uni)

**Projet de procédures de présentation  
des candidatures au poste de directeur  
exécutif**

**Contexte**

Les Membres savent que deux candidats ont été sélectionnés par le Conseil lors de sa 130<sup>e</sup> session tenue les 9 et 10 septembre 2021 pour présenter leur candidature au Conseil lors de sa 131<sup>e</sup> session. Le Présidente a proposé de suivre le mode opératoire suivant pour permettre aux candidats de faire leurs présentations selon une procédure équitable et ouverte :

**1) Séquence des présentations**

La séquence établie dans les documents précédemment soumis aux Membres devrait être suivie par les candidats pour se présenter au Conseil. Elle suit l'ordre alphabétique des noms des candidats. Afin de lever tout doute, cet ordre est le suivant :

- Mme Vanúsia Maria Carneiro NOGUEIRA, soutenue par le gouvernement du Brésil
- M. TRAN Kim Long, soutenu par le gouvernement du Viet Nam

**2) Déclarations des Gouvernements Membres**

Les Membres ont demandé si les Gouvernements Membres peuvent faire des déclarations à l'appui de leur candidat. Il est proposé que les délégués desdits gouvernements puissent le faire mais ils sont encouragés à limiter ces déclarations à moins de 5 minutes, et que leurs déclarations annoncent et précèdent la présentation de chaque candidat.

### **3) Durée des présentations et des séances de questions**

Les candidats sont encouragés à limiter leurs présentations à 30 minutes au plus. Chaque présentation sera suivie d'une séance de questions-réponses des Membres à chaque candidat, une telle session ne dépassant pas 30 minutes au total. Les États Membres sont invités à limiter leurs questions à une par Membre ; les Membres pourront poser des questions de suivi ou des questions supplémentaires si d'autres Membres ne souhaitent pas poser d'autres questions et si la limite globale de 30 minutes n'a pas encore été atteinte. Les candidats ne doivent pas être autorisés à écouter les présentations ou les séances de questions-réponses des autres candidats.

### **4) Autres questions**

Les Membres sont libres d'aborder individuellement les candidats pour discuter de questions de manière informelle en dehors des sessions officielles du Conseil.

### **Mesures à prendre**

Le Conseil est invité à examiner et, s'il le juge approprié, à approuver le projet de procédures ci-dessus.